

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 2-2-2024

ID : 077-200049955-20240116-2024_0004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE



SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE
BP 24 - 77221 TOURNAN EN BRIE
Tél : 01-64-07-31-04 - Fax : 01-64-07-86-33

Arrondissement de TORCY

DECISION n°2024-0004

OBJET : « Hébergement du site internet et maintenance évolutive »

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie,

Vu les statuts et le règlement intérieur du SMIAEP ;

En vertu de la délégation de missions qui a été conférée au Président du SMIAEP par délibération du Comité Syndical en date du 02/09/2020 (conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant la nécessité pour le Syndicat de faire appel à un développeur de visibilité pour la maintenance et l'hébergement de son site internet ;

Vu la proposition de l'entreprise Web Studios établie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour l'hébergement du site d'un montant de 627.60€ TTC, et la maintenance évolutive de celui-ci pour un crédit équivalent à 10 heures de travail sur annuel pour un montant de 480.00€ TTC

DECIDE

Article 1 : de valider la proposition de l'entreprise Web Studios d'un montant global de 1107.60€ TTC ;

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Comité Syndical lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Comité Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie.



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le : 1-2-24

Publication le : 2-2-24

Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA



Fait à Tournan en Brie, 16/01/2024

Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA